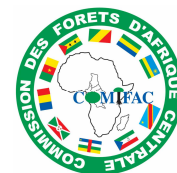




Sous le Parrainage de la
**COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE
 CENTRALE (COMIFAC)**



DEUXIÈME ANNONCE ET APPEL À CONTRIBUTIONS

Séminaire International

THÈME CENTRAL:

**« ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET GOUVERNANCE
 FORESTIÈRE EN AFRIQUE CENTRALE »**

25 -26 Novembre 2010, Brazzaville-Congo

Co-organisé par :

***SECRÉTARIAT POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EN
 AFRIQUE CENTRALE (SEEAC)***

et

**L'ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LES ÉTUDES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX
 (ACEIE)**

soutenu par :



Commission Néerlandaise pour
 l'évaluation environnementale



Développement des Capacités et Liens pour
 l'Évaluation Environnementale en Afrique



Ministère des Affaires
 Étrangères des Pays-Bas

INTRODUCTION

En vue de contribuer efficacement au renforcement des capacités en évaluation environnementale et à sa promotion comme outil privilégié d'intégration des aspects liés à l'environnement dans la prise des décisions, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations dans l'optique d'un développement équilibré et durable, les professionnels en évaluation environnementale de dix pays d'Afrique centrale ont décidé de s'organiser en associations nationales pour l'évaluation environnementale. Les pays concernés sont : Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Tchad, Sao Tomé et Príncipe.

Les associations nationales se sont regroupées en un Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) en 1998. Le SEEAC est le point focal sous régional du Réseau de Développement des Capacités et Liens en Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (CLEAA) et bénéficie du Projet d'Appui aux Associations Nationales pour l'Évaluation Environnementale d'Afrique Centrale (PAANEEAC) financé par les Pays-Bas.

Le SEEAC entend contribuer aux réflexions sur l'avancement de l'évaluation environnementale en Afrique centrale et à l'optimisation de son potentiel comme outil de développement durable. C'est le sens qu'il faut donner à l'organisation de ce séminaire international sur l'« évaluation environnementale et la gouvernance forestière en Afrique centrale ».

CONFORMITÉ AVEC LE PLAN DE CONVERGENCE DE LA COMIFAC

L'organisation de ce séminaire international est en phase avec le plan de convergence de la COMIFAC dont un des résultats attendus de l'axe stratégique numéro 1 est que la réalisation d'études d'impact sur l'environnement soit effective pour toutes les interventions majeures en milieu forestier. Le plan d'opérations 2009-2011 de ce plan de convergence prévoit à cet effet un projet visant la prise des mesures favorables à la réalisation des études d'impact environnemental préalables au lancement des projets et grands travaux en milieu forestier. A travers ce séminaire international, le SEEAC, s'alignant sur les orientations de l'axe stratégique numéro 7 du plan de convergence de la COMIFAC entend contribuer à l'atteinte des résultats escomptés au travers de l'organisation, l'information, la formation et la concertation des parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

PROBLÉMATIQUE DU SÉMINAIRE

Les forêts du Bassin du Congo constituent le deuxième massif forestier tropical mondial le plus important le plus important après l'Amazonie. Malgré leur rôle déterminant pour la communauté internationale, la sous-région, les gouvernements des pays concernés, le secteur privé, la population et les communautés locales au regard de la préservation de la diversité biologique, la régulation climatique, l'intégration sous-régionale, des recettes budgétaires, des activités économiques, des emplois, de l'approvisionnement en produits forestiers et de l'offre d'une base de l'existence, elles connaissent un taux de déforestation variable selon les pays, avec une valeur moyenne nette de 0,16%. À la diminution de superficie ainsi engendrée, il faudrait ajouter des pertes en termes de - 1 -

qualité (structure, composition, densité, diversité biologique et vitalité), avec des conséquences qui ne pourraient encore être entièrement évaluées. Cette dégradation forestière est souvent le fait de l'impact sur les forêts du développement des secteurs non forestiers (mines, infrastructures, industries, urbanisation, agriculture, élevage) avec à la base toute la question de l'aménagement de l'espace.

De même, la littérature sur les populations des forêts du Bassin du Congo relève que ces dernières ont souffert et continuent de souffrir de toutes sortes d'interventions dans ce milieu qui entraînent des ruptures sociales (Colchester et al. 1998). Constamment mis en cause, la création des déséquilibres de pouvoir persistants et des structures politiques qui nient les droits des populations locales à leurs terres et leurs ressources, diminue leur contrôle et leur participation aux prises de décisions et compromet ainsi les efforts de développement forestier durable. Ceci est particulièrement préoccupant pour les populations locales et autochtones et qui sont brimés et discriminés en matière de droit civil et politique (Luling et Kenrick, 1998).

Cette situation met en exergue la problématique de la gouvernance forestière. En effet, malgré la multiplicité des applications du mot « gouvernance », il existe une dynamique commune dans l'usage qui voudrait que la gouvernance vise à mettre en place des pratiques de gestion efficaces, transparentes, participatives et responsables. En s'inspirant de la traduction du terme par la Banque Mondiale, on pourrait dire que gouvernance forestière renvoie à la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources forestières au service du développement durable. Dès lors, il apparaît qu'un des défis majeurs, au niveau des pouvoirs publics, des opérateurs privés, des organisations de la société civile et des populations, réside dans l'adéquation entre le nécessaire développement socioéconomique et la nécessité de préserver les forêts, cette problématique est du ressort de l'évaluation environnementale. Ce défi est intégré à l'échelle régionale par le Plan de Convergence de la COMIFAC, adopté en 2005 par les Chefs d'État de l'Afrique Centrale.

C'est dans ce contexte que le présent séminaire international sur l'évaluation environnementale et la gouvernance forestière entend faire le point sur la place et l'importance de cet outil pour la gouvernance forestière en Afrique centrale, en vue de pouvoir la renforcer.

OBJECTIF

L'objectif du séminaire est de faire le point sur le rôle de l'évaluation environnementale comme outil de promotion de la bonne gouvernance forestière en Afrique Centrale en vue de proposer des alternatives pour la pleine expression de son potentiel dans ce domaine.

CONTENU SCIENTIFIQUE DU SÉMINAIRE.

Plusieurs thèmes seront abordés :

- COMIFAC et priorités du Plan de Convergence en matière d'évaluation environnementale;
- Cadre de l'évaluation environnementale en rapport avec la gestion forestière en Afrique Centrale : cadre légal et institutionnel, expériences pratiques, état des lieux et perspectives d'harmonisation;
- Évaluation environnementale et impacts sur les forêts du développement des secteurs non forestiers (mines, infrastructures, industries, urbanisation, agriculture, élevage);

- 2 -

- Pertinence et/ou mise en cohérence de l'évaluation environnementale en relation avec d'autres outils préconisés pour la gestion durable des écosystèmes forestiers : Plan d'Aménagement, Critères et Indicateurs, pratiques d'exploitation à faible impact (notamment pour l'Afrique centrale), certification, rapport écologique, processus FLEGT, etc.;
- Perception de l'évaluation environnementale par les acteurs de la gestion forestière : quelles contraintes, quels atouts ?
- Évaluation environnementale en appui à la décentralisation de la gestion forestière;
- Évaluation environnementale et transparence, lutte contre la pauvreté, et prise en compte des intérêts des populations locales dans la gestion des ressources forestières;
- Place de l'Évaluation Environnementale Stratégique dans la mise en place des politiques forestières;
- Adéquation entre intérêts locaux et de court terme avec les intérêts de préservation et de long terme (préservation de la biodiversité, lutte contre les dérèglements climatiques, gestion durable des terres etc.)
- Besoins et réponses en renforcement des capacités de différents acteurs : état des lieux et retour d'expériences;
- Vers des projets de recherche appliquée sur l'évaluation environnementale et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

RETOMBÉES DU SÉMINAIRE.

Les retombées de ce séminaire pour les forêts du Bassin du Congo et les populations concernées sont multiples étant donné que les thématiques abordées visent à apporter des réponses concrètes à l'amélioration de leur gestion en vue d'accroître quantitativement et qualitativement les offres des services socio-économiques et environnementaux. Il offrira l'occasion à un plus grand nombre de professionnels de la sous-région de participer à un séminaire international et de renforcer ainsi leurs capacités d'une part, et d'autre part, de s'imprégner des actions du Plan de Convergence de la COMIFAC à mettre en œuvre en matière d'évaluation environnementale dans la sous-région.

Les résultats, communications scientifiques et techniques, de même que les débats seront publiés sous forme d'actes du Séminaire. De plus ils serviront de base à la rédaction d'un ouvrage scientifique collectif sur les thèmes du séminaire.

FORME DE L'ATELIER

Le séminaire se déroulera du 25 au 26 novembre 2010 à Brazzaville au Congo. Il est prévu des communications en plénières, en groupes restreints ainsi que des groupes de travaux sur des thématiques spécifiques. À la fin de la conférence une discussion de synthèse est envisagée pour capitaliser les résultats des échanges et explorer les formes de possible collaboration entre les parties prenantes au séminaire.

PUBLICS VISÉS

Partant du principe que la réussite de la mise en œuvre de l'EIE dépend essentiellement de la collaboration entre toutes les parties prenantes, cet atelier entend apporter une réponse aux préoccupations des différents acteurs concernés : administrations publiques, organismes et- 3 -

structures nationales, sous-régionales, régionales et internationales, promoteurs forestiers, professionnels en évaluation environnementale, aménagistes forestiers, bailleurs de fonds, organisations de la société civile et grand public.

SOUMISSION D'UNE COMMUNICATION

Les propositions de communication devront contenir :

- le titre de la communication
- les coordonnées de l'auteur ou des auteurs
- un résumé de 300 mots (maximum)
- 5 mots clefs au maximum

Ces propositions doivent être envoyées au plus tard le **30 octobre 2010** par courrier électronique à l'adresse suivante Seeac1998@yahoo.fr

PRISE EN CHARGE

Le comité d'organisation dispose d'une offre limitée de prises en charge partielles ou complètes de quelques participants dépendant de la qualité de leurs projets de communication. Les candidats intéressés sont priés d'adresser une demande accompagnée de leur projet de communication et leur CV au plus tard le **30 octobre 2010** par courrier électronique à l'adresse suivante Seeac1998@yahoo.fr